

AFFAIRE N° 29.

Passation d'avenants avec les entrepreneurs de transports  
assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les  
écarts pour la campagne 1980 - 1981

ELEVES A LA CHARGE DE LA COMMUNE

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des avenants avec divers entrepreneurs pour le transport des élèves non subventionnés par l'Education Nationale ( élèves de F.P.P., Promotion Sociale, élèves de plus de 18 ans ).

Les élèves transportés sont à la charge de la Commune,

- M. GOBALRAJA Francis	( circuit n° 1 )	16
- M. SAUTRON Raphaël	( circuit n° 2 )	29
- Mme ZANEGUY Emmanuel	( circuit n° 3 )	9
- Mme ZANEGUY Emmanuel	( circuit n° 4 )	51
- RAPID TRANSPORTS	((circuit n° 5 )	30
- M. MOUTOUSSAMY Emile	( circuit n° 6 )	7
- DIONY TRANSPORTS	( circuit n° 7 )	138
- S.T.U.D.	( circuit n° 8 )	182
- Mme ZANEGUY Emmanuel	( circuit n° 9 )	<u>1</u>
		363

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944, article 6 455 du budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

x

x

x